Communiqué de presse commun entre le FIPHFP et l'Université de Strasbourg
23 mars 2018

L'Université de Strasbourg et le FIPHFP s'engagent pour un premier partenariat pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

Vendredi 23 mars 2018, l'Université de Strasbourg et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ont signé leur première convention triennale en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien de l'emploi des agents en situation de handicap.

L'Université de Strasbourg est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel accueillant près de 51 000 étudiants et employant plus de 5 100 agents. Avec 150 personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi déclarés à ce jour, l'Université de Strasbourg est impliquée de fait, et de longue date, sur les questions relatives aux conséquences du handicap au travail :
- création de la Cellule handicap en 2011, devenue Réseau handicap et travail en 2018 ;
- signature de la charte université handicap en 2012 ;
- adoption du schéma directeur handicap 2016-2020 (étudiants et personnels) en 2017.

La possibilité de conventionner avec le FIPHFP a été saisie par l'Université de Strasbourg pour accroitre et donner davantage de cohérence à son action. De la première rencontre avec les représentants du FIPHFP, fin 2016, à la validation du projet de conventionnement par le FIPHFP le 7 décembre dernier, un an aura été nécessaire à l'aboutissement de ce projet, avec l'accompagnement du cabinet Arthur Hunt Consulting.

Ce vendredi 23 mars 2018, l'Université a signé sa première convention avec le FIPHFP afin de développer la politique handicap de l'établissement, d'impliquer toutes les parties-prenantes sur la question du maintien dans l'emploi, de renforcer l'approche individuelle et de développer le recrutement de travailleurs en situation de handicap d'ici à 2020.

L'Université de Strasbourg dispose aujourd'hui des moyens financiers et de la réactivité nécessaires pour mettre au service de ses personnels et de la communauté universitaire, une politique globale, concertée et ambitieuse en matière de handicap.

Communiqué de presse commun entre le FIPHFP et l'Université de Strasbourg
23 mars 2018

Engager une politique handicap volontariste sur trois années universitaires au sein de l'Université de Strasbourg (2017-2020)

L'Université de Strasbourg a pour principal objectif de mettre en place une réelle politique en faveur du handicap pour l'ensemble de ses agents, de manière pérenne ainsi que d'augmenter son taux d'emploi légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) de 3 % à 3,39 % au terme des trois années de mise en œuvre de la convention.

Favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap par la mise en place de 7 axes de travail prioritaires

Le financement s'élève à plus d'1,12 millions d'euros sur 3 ans, répartis entre le FIPHFP et l'Université. Cet investissement important permettra de déployer un plan d'actions ambitieux autours de 7 axes de travail prioritaires :

Axe 1 : Renforcer la structuration de la politique handicap au sein de l'Université

- Établir des diagnostics et des plans d'actions pour la politique handicap ;
- Évaluer les actions de la politique handicap au sein de l'Université.

Axe 2 : Mettre en place une gouvernance et un suivi des actions handicap

- Former les personnels en lien avec les agents en situation de handicap ;
- Former les tuteurs de personnes en situation de handicap.

Axe 3 : Améliorer l'accessibilité des postes de travail

- Engager des travaux d'accessibilité pour aménager l'accès aux locaux professionnels et aux postes de travail.

Axe 4 : Recruter de nouveaux agents en situation de handicap

- Recruter des agents en situation de handicap et compenser leur handicap (aménagement de poste, transport domicile/travail…) ;
- Favoriser le recrutement d'apprentis en situation de handicap ;
- Développer le télétravail pour les personnes en situation de handicap **;**
- Accompagner les personnes dont le handicap ne peut être techniquement compensé.

Axe 5 : Accompagner une démarche réussie du maintien à l'emploi

- Développer les formations techniques et qualifiantes pour les agents ;
- Favoriser les aménagements de poste et le télétravail ;
- Améliorer le reclassement des agents.

Axe 6 : Engager des actions de communication et de sensibilisation au handicap en croisant supports d'information et actions de terrain

- Communiquer, informer, sensibiliser l'ensemble du personnel à la pluralité des situations.

Axe 7 : Innover dans le domaine du handicap

- Proposer des améliorations liées à la politique handicap.

Communiqué de presse commun entre le FIPHFP et l'Université de Strasbourg
23 mars 2018

La convention a été signée par :

- Marc Desjardins, Directeur du FIPHFP
- Laurence Dehan, Directrice Déléguée Alsace à la Direction régionale Grand Est de la Caisse des Dépôts
- Michel Deneken, Président de l'Université de Strasbourg
- Elisabeth Demont, Vice-présidente ressources humaines et politique sociale de l'Université de Strasbourg

Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux…).

Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité des lieux de travail et accessibilité numérique. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,49 % en 2017.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

À propos de l'Université de Strasbourg :

L'Université de Strasbourg, c'est près de cinq siècles d'histoire, des noms illustres, un patrimoine riche, une situation européenne. L'université accueille près de 51 000 étudiants chaque année dont 20% d'étudiants étrangers dans 192 formations, emploie plus de 5 100 enseignants chercheurs et personnels et comprend 36 facultés et 78 laboratoires de recherche. Elle se situe dans le top 150 du classement de Shanghai. Elle forme chaque année plus de 450 docteurs en science. Quatre prix Nobel y sont toujours en activité, ainsi que plus de 50 projets de recherche européen (ERC) de très haut niveau. Elle est désormais labellisée université d'excellence en France, grâce au programme d'investissements d'avenir.
http://www.unistra.fr

CONTACTS PRESSE :
Université de Strasbourg :
Christine Guillot – christineguillot@unistra.fr - 03 68 85 14 36
Aline Ancel – aline.ancel@unistra.fr – 03 68 85 56 17

FIPHFP :
Lucille SIMON – TBWA\Corporate - lucille.simon@tbwa.com - 04 37 47 36 28